

Véhicule conforme aux prescriptions de
l'arrêté ministériel du 24.11.1980 relatif
aux plaques et inscriptions réglementaires

Changement d'appellation du type
(A21215) RA 21215
Numéro d'identification de départ de
série : VF9 A21215 HA054001.

S. A. A. C. T. M. ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX MÉCANIQUES

MONTÉLIMAR (DROME)

RECEPTION PAR TYPE D'UN VÉHICULE ROUTIER

Type : RA 21215 E ou ET - Genre : Remorque

Poids total en charge : 19/21 000 kg

(19.000 kg circulation normale)
(21.000 kg article R 48 du Code de la Route)

Marque



NOM ET ADRESSE DU CONSTRUCTEUR : Société Anonyme "A.C.T.M.",
3, Avenue de Rochemaure, 26200 MONTÉLIMAR

IMPORTANT :

Les véhicules du type RA 21215 E sont prévus pour être attelés à des camions à deux conduites de freinage. Ils ne doivent jamais être attelés à des camions à trois conduites.

I. — CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE :

1.1) Nombre d'essieux et de roues :

2 essieux - 8 roues montées en jumelé.

Dimensions des pneumatiques : 8,25 x 15 PR 18 ou similaire.

1.2) Châssis :

A sa partie avant, le châssis est relié au train AV à un essieu par l'intermédiaire d'un cercle à deux rangées de billes.

L'essieu arrière est fixé au châssis soit directement, soit par l'intermédiaire d'une suspension.

De forme et de structure différentes suivant l'application, le châssis pourra être construit avec des longerons en profilés du commerce, ou mécanosoudés, ou en tôle pliée.

Dans certains cas, la carrosserie pourra être liée ou substituée aux longerons pour former un ensemble autoportant (exemple, fourgon, citerne, etc...).

II. — DIMENSIONS ET POIDS :

2.1) Dimensions :

Empattement de 3,80 m à 8,50 m.

Voie des essieux : 1,80 m à 2,00 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : (en charge) 0,20 m.

Dimensions maxima (hors tout) : Largeur 2,50 m - Longueur de 4,80 m à 11,00 m.

(non compris la flèche).

Porte-à-faux AV de : 0,500 m à 1,25 m

Porte-à-faux AR de : 0,500 m à 2,50 m

2.2) Poids :

P.T.C.	19.000 kg	21.000 kg
Charge sur essieu AV (au sol)	de 9.000 à 10.000 kg (1)	10.500 kg (1)
Charge sur essieu AR (au sol)	de 10.000 à 9.000 kg (1)	10.500 kg (1)
Conditions de circulation.	Code	Article R 48
Vitesse maxi en charge.	Vitesse autorisée par les textes en vigueur.	60 km/h

(1) NOTA : Conditions de chargement :

Ce véhicule pourra éventuellement être spécialement aménagé pour le transport de masses indivisibles (exemple engins de T.P.) ou avec des appuis localisés (exemple éléments préfabriqués). Dans ce cas il appartient à l'utilisateur de positionner le centre de

gravité de la masse transportée de manière telle que la répartition réelle des charges soit conforme au tableau ci-dessus.

III. — ATTELAGE :

Par anneau normalisé (norme BNA ou DIN).

IV. — DIRECTION

Assurée par le train avant, qui est orienté suivant l'axe de traction de la flèche d'attelage.

V. — SUSPENSION

A l'avant : Par ressorts à lames, ou par coussins d'air.

A l'arrière : Pas de suspension ou suspension par ressort à lames, ou par coussins d'air.

En cas de suspension par coussins d'air, le circuit pneumatique est dérivé mais isolé du circuit d'alimentation des freins par une valve de barrage qui garantit le fonctionnement du freinage même en cas d'incident pneumatique de suspension.

VI. — FREINAGE :

Le système de freinage peut être aménagé suivant deux variantes de commande pneumatique :

— Variante « E » : commande à deux conduites.

— Variante « ET » : commande à trois conduites, dite de « transition ».

Pour différencier les véhicules équipés suivant ces deux variantes, le symbole désignant le type du véhicule est suivi des lettres « E » ou « ET ».

Description du système de freinage :

— Commande pneumatique.

Variante « E » (2 conduites).

— Conduite d'alimentation du réservoir d'air, et qui assure le freinage automatique du véhicule remorqué en cas de rupture d'attelage.

— Conduite de commande du frein de service : Elle agit sous l'action de la pédale de frein du camion, mais également sous l'action du frein de secours de ce camion qui devra être obligatoirement équipé d'un système à deux conduites.

Variante « ET » (3 conduites)

— Conduite d'alimentation du réservoir d'air, et qui assure le freinage automatique du véhicule remorqué en cas de rupture d'attelage.

— Conduite de commande du frein de service : Elle agit sous l'action de la pédale de frein du camion, ou sous l'action du frein de secours de ce camion s'il est équipé d'un système à deux conduites.

— Conduite de frein de secours : Elle permet d'actionner le frein de service du véhicule remorqué lorsque le camion est à trois conduites.

— Réservoir d'air : 45 litres.

— Autodistributeur :

— Sur variante « E » à simple pilotage.

— Sur variante « ET » à double pilotage.